

INSCRIPTION "PARTENAIRE DU TERROIR"

Intégration des produits labélisés dans la restauration



Introduction

L'organe de promotion "Neuchâtel Vins et Terroir" (NVT) encourage les établissements de restauration du Canton de Neuchâtel à intégrer des produits du terroir bénéficiant de la marque « Neuchâtel Vins et Terroir » dans leur carte. L'objectif est de soutenir les acteurs de notre région et de favoriser la consommation de produits locaux aux clients d'ici et d'ailleurs. Les restaurants participants pourront ainsi se démarquer des autres établissements de restauration qui n'entrent pas dans ce concept.

Domaine d'application

Ces directives concernent tous les établissements de restauration du canton de Neuchâtel.

Critères de participation

Catégories	Nombre de produits au minimum	Exigences
Boisson(s) sans alcool	1 (Jus de pomme, sirop..)	100% de la région
Eau minérale	1	suisse
Vins en bouteille ou vins ouverts (qualité bouteille)	3	<ul style="list-style-type: none">• 1 Chasselas NE AOC• 1 Œil-de-perdrix NE AOC• 1 Pinot Noir NE AOC
Menus du terroir	1 menu avec 3 produits labélisés*	produits labélisés NVT
Plats du terroir	4 plats	produit principal labélisé NVT
Fromage (si plateau proposé)	4	Labélisés NVT
Petits déjeuners (si proposé)	4	100% de la région

***une quantité insuffisante de légumes est cultivée dans le canton de Neuchâtel. Le canton du Jura et la région du Seeland sont donc aussi une ressource d'approvisionnement. La liste des produits labélisés se trouve sur le site www.neuchatel-vins-terroir.ch**

- Indiquer à NVT la personne référente à cette labélisation, une rencontre sera organisée à réception de votre inscription.
- L'équipe des collaborateurs de l'établissement connaît l'offre de produits de la marque régionale et sa philosophie
- L'utilisation des produits alimentaires issus de sa propre production (fermiers ou de son jardin) est autorisée.
- Le site internet du restaurant comporte un lien vers www.neuchatel-vins-terroir.ch
- Les catégories du terroir sont clairement identifiées sur la carte par un sigle
- La plaque « Partenaire du Terroir » est exposée à l'entrée du bâtiment et l'autocollant du millésime, envoyé par NVT, changé chaque année.

Suivi et visite qualité

- Chaque année, l'établissement doit renvoyer son menu à NVT pour recevoir l'autocollant de l'année suivante à apposer sur sa plaque "Partenaire du Terroir".
- Neuchâtel Vins et Terroir effectue une visite de qualité la 1^{ère} année de labélisation, puis une fois tous les 4 ans.
- En cas de non-respect des exigences, l'établissement se verra retirer sa plaque « Partenaire du Terroir » et devra enlever le sigle "Partenaire du Terroir" sur sa carte.

Label NVT accepté



Promotion

- Mise en valeur du restaurant sur www.neuchatel-vins-terroir.ch
- Accès aux campagnes de communication
- Communication sur les réseaux sociaux
- Diffusion de votre adresse lors de demandes externes
- Mise à disposition gratuite d'une plaque « Partenaire du Terroir » pour l'établissement

Par mon inscription et ma signature, je rejoins les "Partenaires du Terroir" et en accepte les conditions ci-dessus:

Nom de l'établissement : _____

Rue et N° : _____

NPA et localité : _____

N° téléphone : _____

Personne de contact : _____

Date et lieu

Signature

Formulaire à renvoyer à :

Neuchâtel Vins et Terroir
Aurore 4
2053 Cernier